



COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LE MEXIQUE

30^e APPEL À PROJETS (clôture : le 26 janvier 2024)

1. Partenaires institutionnels en France : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via l'Ambassade de France au Mexique et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Partenaires institutionnels au Mexique : ANUIES (Association Nationale des Universités et Institutions d'Éducation Supérieure), coordonnateur, CONAHCYT (Conseil National pour les Sciences Humaines, la Science et la Technologie) et SEP (Secrétariat à l'Éducation Publique).

2. Date limite de réception des projets (formulaire de candidature et documents annexes) : le 26 janvier 2024 délai de rigueur. Les projets doivent être déposés sur la plateforme électronique MoveOn mise à disposition par l'Université Sorbonne Paris Nord.

Le.a partenaire mexicain.e doit déposer son projet simultanément (dans les mêmes termes et le même contenu mais en langue espagnole) auprès du comité mexicain, en utilisant la plateforme électronique mise à disposition par le CONAHCYT et en envoyant une copie du dossier de candidature à l'ANUIES, selon les instructions de l'appel (<https://convocatorias.conacyt.mx/>).

3. Les projets sont rédigés en français ou en anglais et peuvent être de recherche fondamentale comme de recherche appliquée et porter sur tous les champs de connaissance. Toutefois, les domaines prioritaires dans le cadre de la coopération franco-mexicaine sont les suivants :
 - La santé et les actions contre les maladies émergentes: prévention, diagnostic et traitement
 - La souveraineté alimentaire, y compris la production agroécologique d'aliments nutritifs, suffisants et de qualité
 - La préservation, la restauration, la protection et l'amélioration de l'environnement, en tenant compte de l'accès, de l'approvisionnement et de l'assainissement de l'eau, des stratégies de préservation de la biodiversité, des actions contre les agents toxiques et les processus polluants, et de la restauration des écosystèmes
 - L'énergie et le changement climatique, y compris la transition énergétique et les énergies renouvelables



- Les risques sismiques, écosystèmes marins et côtiers, océanographie, sciences de la terre et de l'univers
- La modélisation, technologies de l'information et de la communication, intelligence artificielle, big data et nanotechnologies
- La gouvernance, actions contre la violence et les inégalités, logement et villes durables, éducation
- La culture et mémoire collective, patrimoine, migrations, diversité, droit et justice sociale

L'approche pluridisciplinaire du projet et l'émergence de nouvelles collaborations franco-mexicaines (thématiques et institutionnelles) sont considérées comme des atouts. La participation de jeunes chercheur.e.s permanent.e.s et contractuel.le.s (doctorant.e.s et post doctorant.e.s) ainsi que le portage de projet par des chercheurs sont vivement encouragés.

4. Le Comité scientifique ECOS Nord est réparti en six grands champs disciplinaires :

- **Agronomie, environnement et biologie animale**
- **Sciences humaines et sociales**
- **Mathématiques, informatique et automatique**
- **Sciences physiques et chimiques**
- **Sciences de la vie et de la santé**
- **Sciences de la terre et de l'univers**

5. Si plusieurs établissements sont impliqués dans le projet, ils désignent en concertation un.e seul.e responsable scientifique. Dans tous les cas, c'est l'établissement de rattachement du/de la responsable de projet qui soumet le dossier au Comité ECOS Nord.

6. Chaque responsable ne peut déposer qu'un seul projet par appel à propositions. S'il/elle a déjà bénéficié d'une aide ECOS Nord Mexique pour un projet antérieur, ce dernier doit être terminé et avoir été soumis à une évaluation finale. Une année de carence est obligatoire entre la fin d'un programme ECOS et une nouvelle candidature de la part des deux équipes ayant été précédemment lauréates. Le programme ECOS n'a pas vocation à fournir des financements récurrents.



7. Le/la porteur.euse du projet doit être en activité tout au long des 4 années du projet ECOS et au moins un.e chercheur.e de l'équipe française doit être habilité.e à diriger des recherches et en activité au moment du dépôt du dossier. Il ne peut y avoir qu'un.e seul.e porteur.euse de projet pour la partie française.
8. Procédure de sélection : évaluation en parallèle des projets, en France par des experts du comité ECOS Nord et de la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESR, et au Mexique par leurs homologues mexicains, sélection commune lors d'un comité mixte.
9. Type d'action retenue : collaboration à un projet scientifique commun intégrant un volet de formation au niveau doctoral.
10. **IMPORTANT : pour être recevable, le projet doit impérativement faire participer un.e doctorant.e dans chaque équipe. Les bénéficiaires des missions juniors doivent être nominativement désignés dans le dossier.**
11. Les doctorants en co-tutelle peuvent faire partie du projet. Cependant, ils doivent obligatoirement ne faire partie que d'une seule équipe et ne pas être inscrit dans les deux équipes.
12. Les étudiants.es de master peuvent intégrer le projet sans bénéficier des mobilités, cependant ils pourront bénéficier des mobilités à partir de leurs inscriptions éventuelles en doctorat.
13. Durée des actions retenues : 4 ans. Les missions et les stages sont attribués chaque année (de la date de publication des résultats au 30 novembre) dans la limite du budget annuel de fonctionnement courant et ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.
14. Un même projet peut être présenté en coopération avec deux équipes relevant des trois autres pays du programme ECOS Nord, à savoir la Colombie, le Pérou ou le Venezuela, ou des pays du programme ECOS Sud (l'Argentine, le Chili ou l'Uruguay). Dans ce cas, les porteurs français du projet répondent à l'appel à projets des pays concernés et indiquent dans chaque dossier qu'il s'agit d'un projet tripartite.



15. Nature des soutiens attribués dans le cadre du programme ECOS Nord : missions pour des chercheur.e.s confirmé.e.s en activité et inscrit.e.s dans le projet initial (jusqu'à 15 jours) ; stages pour des étudiant.e.s en cours de thèse (entre 30 jours et 45 jours maximum). ECOS Nord assure le coût du transport jusqu'au lieu de la mission au Mexique pour les chercheur.e.s et doctorant.e.s français.es et celui du séjour en France pour les chercheur.e.s et doctorant.e.s mexicain.e.s, sur une base de réciprocité.
16. Une même personne ne peut pas voyager deux fois la même année, sur le même projet. Par ailleurs, une même personne ne peut pas être inscrite sur deux ou plusieurs projets ECOS Nord avec le même pays.
17. Les moyens attribués sont notifiés au début de chacune des quatre années du projet. Les demandes de moyens doivent être justifiées de façon précise. À titre indicatif, les projets retenus ont bénéficié jusqu'à présent de deux missions, une junior et une senior, dans les deux sens, chaque année.
18. Les moyens apportés par le présent programme sont destinés à favoriser les mouvements de chercheur.e.s. Le financement des recherches proprement dites ainsi que celui des bourses doctorales relèvent d'autres institutions.
19. Il appartient aux chercheur.e.s français.es, notamment aux responsables de projets, de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer **la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle**. Les porteurs de projets sont invités à lire attentivement le document-ci-joint relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle.

Les projets soumis à cet appel d'offre peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>



ECOS Nord
Évaluation-orientation de la COopération Scientifique
Programme de coopération et de
Partenariat universitaire et scientifique
France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)
MEAE - MESR



20. Les porteurs de projets retenus devront mentionner le soutien du programme ECOS/CONAHCYT/ANUIES sur toute publication liée au projet, ainsi que sur tous les supports (papier, affiches, film, vidéo...), y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès.

21. Nous vous invitons à consulter le site du CONAHCYT <https://conahcyt.mx/>, de l'ANUIES <http://www.anui.es.mx> ainsi que du comité ECOS <https://www.univ-spn.fr/ecos-nord/>.



ECOS Nord
Évaluation-orientation de la COopération Scientifique
Programme de coopération et de
Partenariat universitaire et scientifique
France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)
MEAE - MESR



Note sur une clause particulière du programme ECOS Nord franco-mexicain

Bourses doctorales pour les universitaires mexicains

Le renforcement du corps profesoral des universités mexicaines est une priorité pour le Mexique.

À cet effet, ANUIES-ECOS Nord stipule que chaque projet présenté doit obligatoirement prévoir la formation doctorale d'un.e étudiant.e mexicain.e. Cette formation doit s'effectuer au sein du système national d'enseignement supérieur mexicain ou dans celui des deux pays (Mexique et France) dans le cas d'une thèse en cotutelle.

Le CONAHCYT dispose d'un [programme de bourses](#) pour faciliter la formation doctorale à l'étranger d'étudiant.e.s mexicain.e.s.

Les candidat.e.s aux bourses CONAHCYT doivent remplir les conditions d'éligibilité requises par le programme auquel ils / elles postulent et accomplir l'ensemble des démarches requises par le CONAHCYT dans les délais stipulés para chaque appel d'offre.

Enfin, l'Ambassade de France au Mexique a mis en place de nouveaux programmes pour soutenir les mobilités prédoctorales (séjour de recherche en Master en préparation d'une thèse en France), les mobilités postdoctorales et les thèses en cotutelle.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter l'Attaché pour la Science et le Technologie : florian.monnier@ifal.mx